



**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
AUPRES DES NATIONS UNIES**

866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017

Tel: 1-212-319-8061

Fax: 1-212-319-8232

No.132.61/RDCONU/A1/422/2013

New York, le 23 août 2013

Madame la Présidente,

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation sécuritaire au Nord Kivu, situation consécutive aux attaques répétées dont les FARDC sont l'objet de la part de la force négative M23, appuyée par des unités de l'armée rwandaise.

1. Reprise des combats au Nord-Kivu

Depuis la nuit du mercredi 21 août 2013, les rebelles terroristes du M23 ont attaqué à Kibati, à partir des tranchées où ils s'étaient repliés à proximité de la frontière RDC-Rwanda, les positions des FARDC qui, soutenues efficacement par la Brigade d'Intervention, ont dû se défendre. Cette contre-offensive a permis d'infliger de nouveaux revers aux assaillants. Les FARDC ont, en outre, pu détruire le dépôt des munitions des M23 à Kibumba, dépôt qui a brûlé tout au long de la journée du jeudi 22 août 2013. Ce qui donne une idée du volume des approvisionnements acheminés à partir du territoire rwandais en faveur de cette force négative.

Dans la journée du jeudi 22 août 2013 en début d'après-midi, ces terroristes du M23 ont lancé, en deux temps, onze (11) obus dans divers quartiers de la ville de Goma, notamment les quartiers Katindo gauche, Murara, Office et dans la proche banlieue de Munigi. Cette pluie de bombes a provoqué des pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels, notamment une femme morte à Munigi avec ses trois enfants, 12 blessés graves. L'école anglicane du quartier Office 2 a été gravement endommagée tout comme un immeuble qui abrite le personnel de la MONUSCO.

Selon les premières indications fournies par les experts, le plus grand nombre de tirs à la roquette provenaient du territoire de la République du Rwanda, plus précisément des localités de Mukamira et de Rugero dans le district frontalier de Rubavu et de la localité de Mahuku. Il va sans dire que ces attaques sanglantes visaient délibérément la population civile de Goma car les affrontements militaires proprement dits entre les FARDC et la coalition dénommée M23 se déroulaient à plus de 15 kms du chef lieu du Nord Kivu. Il faut bien en déduire qu'on se trouve en face de crimes de guerre au sens du droit international.

2. Allégations du Rwanda contre les FARDC.

Dans un communiqué distribué hier, le Gouvernement rwandais par la voix du général Joseph Nzabamwita, porte parole des Forces de défense du Rwanda a accusé les FARDC d'avoir « *délibérément tiré à la roquette au-delà de la frontière commune en territoire rwandais. Les bombes qui provenaient d'un propulseur de 107 mm sont tombées sur le village de Bugu, dans le quartier de Busigari en secteur de Cyanzarwe du district de Rubavu vers 13 heures jeudi. La bombe qui est tombée sur un espace bâti a endommagé des propriétés. Cet acte de provocation suit un incident similaire signalé le 15 juillet 2013 lorsque les FARDC avaient délibérément bombardé à deux reprises les quartiers de Kageshi et Gasiza du secteur de Busasana dans le district de Rubavu* ».

Le général Nzabamwita a ajouté que « *le bombardement d'hier jeudi a été non provoqué et insensé* » et que « *le Gouvernement du Rwanda a demandé au Mécanisme Conjoint Élargi de Vérification de visiter le secteur pour vérifier les bombardements de jeudi* ».

Point n'est besoin de souligner ici que le Gouvernement de la RDC avait démenti, en son temps, les allégations des autorités rwandaises au sujet des bombardements du 15 juillet 2013 et avait démontré que ceux-ci, s'ils avaient eu lieu effectivement, ne pouvaient être que le fait des mutins du M23, désireux de donner à l'armée rwandaise un prétexte commode pour justifier le soutien que celle-ci lui apporte déjà.

Tout bien considéré, nous nous trouvons devant le même scénario qui avait précédé l'invasion de Goma par les forces rwandaises en novembre 2012. Des bataillons des RDF s'étaient déployés vers le Congo, puis des obus ont été lancés au Rwanda en provenance des localités contrôlées alors par le M23 afin de donner prétexte à une intervention rwandaise sous forme de représailles. Les choses se passent de la même manière encore aujourd'hui. Des sources très crédibles ont attesté depuis hier déjà aussi bien auprès de notre gouvernement qu'auprès de certaines instances de la Communauté internationale que des bombes sont effectivement tombées au Rwanda à partir du territoire congolais sans faire de victimes humaines mais que c'est le M23 qui a lancé ces bombes au Rwanda pour ensuite accuser les FARDC afin de justifier l'entrée en guerre de ce pays qui soutient déjà les M23 contre la RDC.

L'information contenue dans le communiqué du Ministère rwandais de la Défense selon laquelle les Forces Armées de la RDC auraient tiré délibérément une roquette de 107 mm dans le village de Bugu dans le district de Rubavu est donc infondée. Tout comme plusieurs autres allégations répandues aux quatre vents pour induire l'opinion en erreur. C'est le cas de cette allégation selon laquelle les FARDC qui sont aux prises avec les forces négatives du M23 auraient le soutien des forces négatives des FDLR. Depuis tout le temps que les stratèges rwandais s'acharnent à distiller cette fausseté, personne n'a pu présenter la moindre preuve de cette allégation.

Simplement parce qu'elle n'existe pas et la demande claire du Gouvernement congolais de recevoir des informations documentées à ce sujet pour lui permettre de sévir contre tout officier ou homme de troupes, qui se serait rendu coupable d'une pareille situation, est restée lettre morte.

Par ailleurs, il est important de souligner que ces attaques du M23, soutenu par les unités régulières de l'armée rwandaise, ne sont que des manœuvres dilatoires tendant à perturber et à entraver le déploiement de la Brigade d'Intervention

En conséquence, mon Gouvernement demande au Conseil de sécurité de :

- 1) Condamner fermement les attaques de la force négative M23 et ses alliés sur les populations civiles de Goma et ses environs ;
- 2) Ordonner le retrait immédiat et sans conditions des unités régulières de l'armée rwandaise du territoire de la République Démocratique du Congo ;
- 3) Inviter le Rwanda à respecter les engagements auxquels il a librement souscrit, conformément aux prescrits de l'Accord-cadre signé à Addis-Abeba, le 24 février 2013;
- 4) Considérer les actes criminels commis par la force négative M23 et leurs commanditaires comme crimes de guerre et crimes contre l'humanité, et demander à la CPI de les traiter comme tels.

Mon Gouvernement invite le Conseil de sécurité à donner une suite à la présente et le prie de bien vouloir la faire circuler comme document du Conseil de sécurité.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Représentant Permanent,

Ignace GATA MAVITA
Ambassadeur.-



A
Son Excellence Madame MARIA CRISTINA PERCEVAL
Président du Conseil de Sécurité
Pour le mois d'août
Nations Unies – Room
New York, N.Y. 10017.-